

**UNION PROFESSIONNELLE DES PROFESSEURS, CADRES ET TECHNICIENS
DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE :

- 1 ordinateur avec logiciel Tableur.
- 1 imprimante.

NOTA :

L'imprimante ne doit être utilisée que par deux concurrents maximum.
En cas de partage de l'imprimante, le concurrent doit vérifier que cette dernière n'est pas en cours d'utilisation.

Toute documentation personnelle est interdite pendant la durée du concours.

ATTENTION !

Si le texte du sujet, ses questions ou ses annexes, vous conduisent à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie

175es Concours Généraux – Janvier 2008

GESTION INFORMATISÉE

UL22 - TABLEUR 2

Durée : 1 h 00

(+ 5 minutes pour la lecture du sujet)

Notation sur 40

Le concurrent doit disposer de :

- 1 feuille de copie pour agraffer les éditions
(agrafage en 3 points, à gauche dans la partie blanche).

L'entreprise **BLUE LAGON**, spécialisée dans la vente et l'installation de piscines en polyester, dispose d'un réseau commercial, organisé en agences (*maximum 4 salariés par agence*), réparti sur tout le territoire national.

Afin de développer ses performances par agence et la motivation des salariés, des primes calculées sur les résultats de l'exercice écoulé sont versées au début de chaque année.

Le montant de la prime est chiffré par agence selon son chiffre d'affaires et la progression de ce dernier, en fonction des tables de taux.

Le montant de la prime de l'agence est réparti en deux parts égales :

- La première part correspond à un intéressement forfaitaire :
son montant est fonction du pourcentage de CA réalisé par le salarié ;
- La deuxième part correspond à un intéressement proportionnel :
son montant est fonction du dépassement de l'objectif du salarié, divisé par la somme des dépassements de l'objectif annuel de l'ensemble des salariés.

L'entreprise souhaite **automatiser**, pour chaque agence, le calcul de ces primes.

Dans un premier temps, l'automatisation est à tester pour l'agence CAVAILLON.

On vous remet :

↳ **Annexe 1** : Maquette des zones fixes et saisies des données 2007 de l'agence CAVAILLON

↳ **Annexe 2** : Extrait des règles de gestion.

Travail à faire

1. À partir des renseignements des **annexes 1 et 2**, réaliser et éditer la feuille de calculs des primes à verser aux salariés de l'agence CAVAILLON, en respectant la mise en forme demandée :

- Mise en forme :
- ↳ Présentation en tenant compte de l'annexe 1 (sans les en-têtes de lignes ni de colonnes) ;
 - ↳ Mise en page, sur une page, en mode portrait (à centrer horizontalement dans la page) ;
 - ↳ Impression page de la zone d'impression **intéressement année** ;
 - ↳ Ombrage (grisé, tramé...) sur les zones calculées ;
 - ↳ Pied de la page avec,
à gauche : le nom de l'entreprise, et à droite : « Édité le » et la date d'édition.

2. Éditer, après sélection, l'ensemble de la feuille de calculs avec les en-têtes de lignes et de colonnes.

3. Éditer l'ensemble des formules (et liste des noms correspondants) avec les en-têtes de lignes et de colonnes.

Remarque : éventuellement, ce travail peut être réalisé de façon manuscrite sur la feuille de copie.

ANNEXE 1 Maquette des zones fixes et saisies des données 2007 de l'agence CAVAILLON (masque d'écran)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I																																																																																																																																									
1	BLUE LAGON - PRIMES					Table du taux prime sur le CA HT																																																																																																																																												
2	AGENCE CAVAILLON					Tranche	Seuil de CA en EUR		Taux prime																																																																																																																																									
3							de	à																																																																																																																																										
4	Chiffre d'affaires HT 1 200 000					1	-	20 000	0,10%																																																																																																																																									
5	Taux d'accroissement du CA 6,00%					2	20 000	50 000	0,20%																																																																																																																																									
6						3	50 000	100 000	0,30%																																																																																																																																									
7	CA HT : Objectif à atteindre et Répartition réelle					4	100 000	200 000	0,40%																																																																																																																																									
8	Salarié		CA			5	200 000	400 000	0,50%																																																																																																																																									
9	Nom	Prénom	Objectif	Répartition	6	400 000		0,60%																																																																																																																																										
10	AIMART	Jean	300 000	420 000	Table du taux prime sur la progression du CA HT																																																																																																																																													
11	DETAILLE	Pierre	150 000	180 000	Progression		Taux prime																																																																																																																																											
12	DUVERGÉ	Cerise	350 000	360 000	Progression nulle		0,00%																																																																																																																																											
13	PENSILVE	Anny	300 000	240 000	Progression < à 5 %		0,10%																																																																																																																																											
14	TOTAUX		1 100 000	1 200 000	Progression > à 5 %		0,20%																																																																																																																																											
15																																																																																																																																																		
16	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4">INTÉRESSEMENT ANNÉE 2007</td> <td colspan="6">AGENCE</td> </tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">PRIME AGENCE</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Sur CA HT réalisé</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="4">Sur progression du CA HT</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">RÉPARTITION PAR SALARIÉ</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Salarié</td> <td colspan="2">Répartition</td> <td colspan="2">Dépassement</td> <td colspan="4">Montant intéressement</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Nom et prénom</td> <td colspan="2">du CA en %</td> <td colspan="2">de l'objectif</td> <td colspan="2">Forfaitaire</td> <td colspan="2">Proportionnel</td> <td colspan="1">Total</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="1"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="1"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="1"></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="1"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">TOTAUX</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="1"></td> </tr> </table>										INTÉRESSEMENT ANNÉE 2007				AGENCE						PRIME AGENCE										Sur CA HT réalisé										Sur progression du CA HT										TOTAL										RÉPARTITION PAR SALARIÉ										Salarié		Répartition		Dépassement		Montant intéressement				Nom et prénom		du CA en %		de l'objectif		Forfaitaire		Proportionnel		Total																																													TOTAUX										
INTÉRESSEMENT ANNÉE 2007				AGENCE																																																																																																																																														
PRIME AGENCE																																																																																																																																																		
Sur CA HT réalisé																																																																																																																																																		
Sur progression du CA HT																																																																																																																																																		
TOTAL																																																																																																																																																		
RÉPARTITION PAR SALARIÉ																																																																																																																																																		
Salarié		Répartition		Dépassement		Montant intéressement																																																																																																																																												
Nom et prénom		du CA en %		de l'objectif		Forfaitaire		Proportionnel		Total																																																																																																																																								
TOTAUX																																																																																																																																																		
17																																																																																																																																																		
18																																																																																																																																																		
19																																																																																																																																																		
20																																																																																																																																																		
21																																																																																																																																																		
22																																																																																																																																																		
23																																																																																																																																																		
24																																																																																																																																																		
25																																																																																																																																																		
26																																																																																																																																																		
27																																																																																																																																																		
28																																																																																																																																																		
29																																																																																																																																																		
30																																																																																																																																																		
31																																																																																																																																																		
32																																																																																																																																																		

ANNEXE 2 Règles de gestion (extrait)

Prime agence

Sur CA HT réalisé = « CA HT » multiplié par le taux de prime de la tranche du CA HT concerné (obtenu par recherche avec le "Chiffre d'affaires HT")

Sur progression du CA HT = « CA HT » multiplié par

Si « taux d'accroissement du CA » supérieur à 5%

alors taux prime = 0.20%

sinon Si « taux d'accroissement du CA » égale à 0%

alors taux prime = 0.00%

sinon taux prime = 0.10%

Fin Si

Fin Si

Intéressements

Total forfaitaire ET Total intéressement proportionnel = « Total prime agence » divisé par 2

Intéressement forfaitaire d'un salarié = « Total forfaitaire » multiplié par « Répartition du CA en % » du salarié

Intéressement proportionnel d'un salarié = « Total intéressement proportionnel » multiplié par le montant du salarié de « Dépassement de l'objectif » divisé par le total de « Dépassement de l'objectif »